



Diffusion immédiate

Le 12 juin 2008

LES RIDEAUX DE DOUCHE LIBÈRENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES

*Un nouveau rapport démontre que les rideaux de douche en PVC
libèrent plus de 100 substances chimiques*

Toronto – Les rideaux de douche faits de PVC (chlorure de vinyle) libèrent dans l'air une centaine de substances chimiques toxiques qui provoquent des effets nocifs sur la santé. Selon le rapport d'étude *Volatile Vinyl: The New Shower Curtain's Chemical Smell [Le vinyle volatil : l'odeur chimique que dégage le nouveau rideau de douche]*, ces substances génèrent une odeur que l'on associe à des rideaux de douche neufs et qui caractérise spécifiquement les rideaux de douche et leurs doublures fabriqués à partir de PVC. Ce nouveau rapport a été publié aujourd'hui par le Center for Health, Environment and Justice (CHEJ) [Centre pour la santé, l'environnement et la justice], une organisation domiciliée aux États-Unis, et par Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE), qui en assurent la diffusion au Canada.

Bien qu'on les retrouve dans les foyers du monde entier, les rideaux de douche en PVC contiennent de nombreuses substances chimiques nocives, y compris des composantes organiques volatiles (COV), des phtalates et des organostanniques. Ces substances toxiques émanant des rideaux de douche en PVC peuvent provoquer des irritations respiratoires, des atteintes au système nerveux central, au foie et aux reins, des nausées, des maux de tête et une perte de coordination.

« L'odeur du nouveau rideau de douche peut être toxique et nuire à votre santé », déclare Michael Schade, coauteur du rapport et coordonnateur de la campagne CHEJ PVC. « Les rideaux de douche en vinyle contaminent l'air que nous respirons et le gouvernement canadien doit prendre des mesures musclées concernant l'utilisation du PVC dans les produits de consommation », affirme le D^r Rick Smith, directeur général de Défense environnementale.

« Une exposition répétée aux multiples substances chimiques que libèrent les rideaux de douche en vinyle peut entraîner des troubles de santé inquiétants », révèle Aaron Freeman, Directeur de politique à Défense environnementale, « notamment chez les enfants, puisqu'ils sont plus sensibles aux produits chimiques toxiques. »

Les rideaux de douche en PVC testés aux États-Unis par CHEJ ont été achetés chez Bed Bath and Beyond, Kmart, Sears, Target et Wal-Mart. L'une des marques vendues chez Bed Bath and Beyond était également disponible dans les magasins canadiens. Par ailleurs, la plupart des magasins à rayons au Canada vendent un éventail de marques de rideaux de douche en vinyle. L'étude révèle, entre autres, les résultats clés suivants :

- Sur une période de 28 jours, un rideau de douche a libéré 108 composantes organiques volatiles (COV) dans l'air.
- Les cinq rideaux testés en première phase contenaient des phtalates di(2-éthylhexy) phtalate (DEHP) et des phtalates di-isononyl (DINP). Ces produits chimiques et autres phtalates sont interdits dans la fabrication de jouets pour enfant en Californie, au Washington et dans les pays de l'UE. Le Canada n'a mis que le DEHP à la liste des substances « toxiques » et a recommandé l'interdiction de cette substance dans la fabrication des produits pour enfant, sans en faire une loi.
- Plusieurs substances chimiques trouvés dans les rideaux de douche (éthylbenzène, méthylisobuthylcétone, cyclohexanone et DINP) figurent dans la liste de substances préoccupantes pour la santé, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, sans toutefois faire l'objet d'une réglementation.

« Non seulement les produits en vinyle contaminent-ils notre air intérieur, ils libèrent aussi des dioxines toxiques lorsqu'ils sont fabriqués et incinérés », révèle Theresa McClenaghan, directrice générale de l'ACDE. « Le gouvernement fédéral bénéficie d'une conjoncture favorable pour introduire de façon proactive une réglementation sur ces substances chimiques et déposer au Parlement un projet de loi majeur pour amender la *Loi sur les produits dangereux*. »

Les résultats du rapport *Volatile Vinyl* ouvrent la voie à une réforme des règlements d'application au Canada. Défense environnementale et l'ACDE recommandent au gouvernement fédéral la mise en place des mesures suivantes destinées à protéger la santé de la population canadienne et sauvegarder l'environnement.

- interdire l'utilisation de PVC dans la fabrication de rideaux de douche;
- obliger les fabricants et les détaillants à changer leur gamme de produits pour introduire des articles plus sécuritaires, comme des rideaux de douche en coton;
- consolider la réglementation sur l'étiquetage de façon à ce que les consommateurs puissent faire des choix plus sécuritaires;
- placer les substances chimiques (y compris la toluène, la cyclohexanone, la méthylisobuthylcétone, le phénol, l'éthylbenzène, le DEHP et le DINP) libérées par les produits de consommation faits de PVC dans la catégorie des polluants dangereux de l'air intérieur et réglementer leur utilisation quant à la fabrication de produits de consommation.

Nous exhortons également tous les gouvernements provinciaux du pays à prendre des mesures semblables pour protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens.

En attendant que le gouvernement passe à l'action, les consommateurs doivent éviter d'acheter des rideaux de douche ou tout autre produit courant fait de PVC ainsi que des produits dont l'étiquetage ne révèle pas les produits chimiques qu'ils contiennent.

Vous pouvez télécharger gratuitement la version intégrale du rapport *Volatile Vinyl: The New Shower Curtain's Chemical Smell* en consultant le site Internet de Défense environnementale – Une nation toxique (www.toxicnation.ca) ou le site de l'ACDE (<http://www.cela.ca/francais.shtml>).

Pour télécharger des rouleaux B, qualité radiodiffusion, ainsi que des photos à haute résolution et autres ressources, consultez le site du Center for Health, Environment and Justice (www.chej.org/showercurtainreport).

Au sujet de Défense environnementale (www.environmentaldefence.ca) : Défense environnementale est un organisme voué à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Nous effectuons de la recherche. Nous faisons de l'éducation. Nous allons devant les tribunaux lorsque l'exige la situation. Tous nos efforts convergent vers la promotion d'un air sain, d'une eau propre et la protection des écosystèmes nationaux et l'arrêt de la contribution du Canada aux changements climatiques, à la grandeur du pays.

Au sujet de l'ACDE (<http://www.cela.ca/francais.shtml>) : l'Association canadienne du droit de l'environnement œuvre dans des dossiers afférents au droit et aux politiques dans le but de protéger les intérêts du public. Nous représentons les particuliers et les groupes devant les tribunaux et nous exerçons des pressions pour la mise en place d'une législation exhaustive qui protège et améliore la santé publique et assure la qualité de l'environnement, d'un bout à l'autre du pays.

-30-

Pour plus d'information ou pour obtenir une entrevue, veuillez joindre :

Jennifer Foulds, Défense environnementale, en composant le (416) 323-9521, poste 232, ou le (647) 280-9521 (cellulaire).